

# 17° SALON « ART EN SIDOBRE » du 20 Octobre au 1er Novembre 2017 au Foyer Rural de Lacrouzette

Le salon est ouvert aux artistes peintres et sculpteurs pour la présentation de leurs œuvres.

Invitée d'honneur : Josée Catalo

Peinture et Sculpture

## Règlement :

Les artistes doivent faire parvenir leur fiche d'inscription au plus tard le **6 octobre 2017 dernier délai** accompagné d'un chèque de 20 € à l'ordre du Foyer Rural, pour les adhérents de l'atelier Art Sidobre participation de 10 €.

➤ A l'adresse suivante :

**Foyer Rural  
Salon « Art en Sidobre »  
2 Rue des Pyrénées  
81210 LACROUZETTE**

➤ Renseignements complémentaires : **Roberte SOULIER** 05.63.50.64.72 (H.R).  
FOYER RURAL 05.63.50.62.21 ou  
foyer.rural.lacrouzette@wanadoo.fr

## Peinture

**Dimensions pour les tableaux :** 4 œuvres jusqu'au 20 (F.P.M), 3 œuvres de 20 à 50 (F.P.M), au-delà 1 œuvre, pour plus veuillez contacter **Roberte SOULIER** – 05.63.50.64.72.

4 œuvres aquarelles ou pastels jusqu'au 50 sur 60.

Les peintures devront être encadrées ou être entourées d'une baguette cache-clous.

Pour les sous-verres les systèmes à pince ne sont pas acceptés. Au dos de chaque œuvre, **un système fiable d'accrochage**, une étiquette portant nom, prénom, pseudo, adresse complète, titre de l'œuvre, prix de vente ou réservation devront être mentionnés.

## Sculpture

Pour les sculpteurs, 5 œuvres par artiste maximum sont autorisées. Celles de moins de 50cm seront présentées soit en vitrine, soit sur un socle avec un système de sécurité (fourni par l'artiste). **Aucune sculpture ne sera acceptée sans son socle de présentation.**

---

## Dépôt : Peintures et sculptures

Ils se feront au Foyer Rural, **dimanche 15 octobre de 14h à 18h et lundi 16 octobre de 9h30 à 12h et de 14h à 18h.**

Les envois seront faits en port payé et avec des emballages robustes (ceux en mauvais état seront refusés). Le jury de pré-sélection se réserve le droit de refuser d'accrocher les œuvres de qualité

insuffisante ainsi que les copies d'œuvres de peintres vivants qui ne seront pas admises. Les copies d'œuvres connues ou classiques devront être mentionnées (d'après X).

### **Responsabilité :**

**Le Foyer Rural ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de détériorations, pertes, vols, ou des dommages dont pourraient être l'objet les œuvres, du dépôt au retrait.**

**Il appartiendra aux exposants de se garantir s'ils le jugent opportun auprès de la compagnie d'assurance de leur choix.**

### **Vente :**

Aucun pourcentage ne sera prélevé sur la vente des œuvres exposées, un responsable de l'exposition sera habilité à recevoir les produits de la vente qui seront remis à l'artiste lors du retrait des œuvres.

### **Vernissage :**

Il aura lieu le **vendredi 20 octobre à 18h30** avec la remise des prix suivi du vin d'honneur.

### **Distinctions :**

Un jury compétent désignera les lauréats et leur décision sera sans appel.

Grand Prix du Salon Peinture – Prix de la Mairie:	200 €
Grand Prix du Salon Sculpture – Prix de la Mairie :	200 €
Prix du Salon Peinture – Prix du Foyer Rural :	150 €
Prix du Salon Sculpture – Prix du Foyer Rural :	150 €
Diplômes, médailles	

Les lauréats des «Grand Prix du Salon » et du « Prix du Salon », peinture et sculpture, pourront exposer l'année suivante avec la mention « hors concours»

L'exposition sera ouverte :

Du **samedi 21 octobre au mercredi 1er novembre de 14h à 18h.**

La participation à ce salon implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

### **Retrait :**

Les œuvres pourront être retirées **le mercredi 1er novembre à partir de 16h et le jeudi 2 novembre de 9h30 à 12h.**

Afin d'éviter toute possibilité de vol, veuillez récupérer vos œuvres en présence d'un responsable du Foyer Rural en étant muni de la fiche de retrait qui vous sera exigée.

---

### **Récapitulatif :**

- ❖ **Inscription avant le 6 octobre.**
- ❖ **Dépôt des œuvres** : dimanche 15 octobre de 14h à 18h et  
lundi 16 octobre de 9h30 à 12h et de 14h à 18h
- ❖ **Vernissage** : le vendredi 20 octobre à partir de 18h30
- ❖ **Retrait des œuvres** : mercredi 1er novembre à partir de 16h et  
Jeudi 2 novembre de 9h30 à 12h